

REUNION DU MARDI 13 JANVIER 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE TREIZE JANVIER A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES,
le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 7 janvier 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande – MARTINOFF Jacqueline – LEBEL
Françoise – DAGORN Pascale

Messieurs LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme – BUSSON Christophe –

Etaient excusés : Monsieur LEMARCHAND Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe BUSSON
Était absent : Monsieur CAILLE Vincent

Monsieur Jérôme MAHEUX a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Représentant conférence Basse Vallée de l'Orne

Le Conseil accepte cet ajout.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil d'observer une minute de silence suite aux
événements tragiques qui ont touché la France début Janvier.

Approbation du conseil 18 novembre 2014

Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 18 novembre 2014. Ce dernier ne soulève aucune remarque

1/Délibération indemnisation suite aux travaux de la rue de Troarn :

Un commerçant de la Commune, artisan boulanger, a subi des préjudices commerciaux dus aux travaux
d'aménagement de sécurité de la rue de Troarn. Ce commerçant nous a fourni un bilan de son expert-comptable,
des 3 mois correspondants aux travaux.

Monsieur le Maire a également rencontré la propriétaire du bar-tabac qui a déclaré n'avoir subi aucun préjudice
conséquent aux travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter au mois de février le dossier afin d'obtenir plus
d'éléments pour émettre un avis en vue de la mise en place d'une éventuelle procédure d'indemnisation amiable.

VOTE POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

.... Suite de la réunion du 13 janvier 2015

2/ Sécurité de la RD 514 :

La sécurité de la RD514 a été évoquée à plusieurs reprises dans les réunions de conseil, sans qu'une solution réelle n'ait été trouvée.

Nous avons contacté, Mr GIDON du service de sécurité routière du Conseil Général, qui s'est déplacé sur notre commune. Après lui avoir exposé les différentes solutions que le Conseil a débattues pour faire ralentir la circulation, il nous est proposé d'installer des ralentisseurs « type dos d'âne » aux entrées de la Commune.

A ce jour, après avoir contacté différentes entreprises, nous sommes en possession de 2 devis pour cette réalisation.

- Entreprise VALETTE pour un montant de 6 982.16 € HT
- Entreprise EIFFAGE pour un montant de 5 790.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la solution envisagée
- décide de transmettre au Conseil Général le projet retenu afin d'en obtenir son aval.
- décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux
- autorise Monsieur le Maire a signé le devis correspondant

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ Mise en place de l'indemnité d'exercice de mission de préfecture :

Monsieur le Maire propose au Conseil, la mise en place de l'indemnité d'exercice de mission de Préfecture (IEMP)

L'IEMP est instituée selon les modalités dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, elle est attribuée aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la collectivité.

Monsieur le Maire expose donc au Conseil les points suivants : Montant de base annuel, le crédit global, l'attribution individuelle, les critères d'attribution, le versement, les modalités de maintien et suppression, la clause de sauvegarde, la clause de revalorisation, la date d'effet, l'exécution, voies et délais de recours et les crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la mise en place de l'indemnité d'exercice de mission de Préfecture.
- que la délibération n° 16/2004 relative à l'attribution de primes de fin d'année soit annulée.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4/ Urbanisme : incidence de la loi ALUR sur le PLU :

La mise en œuvre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) implique des changements importants en matière d'urbanisme.

Les mesures d'application immédiate sont : la fin des coefficients d'occupations des sols et des minimums parcellaires

Nouvelles règles de constructibilités en zone N et A, sont : rôle renforcé de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

Nous allons contacter les services de l'Etat et autres (CAUE, Amicale des Maires..) afin d'obtenir plus d'explications concernant l'application de cette loi par rapport au PLU).

.....suite de la réunion du 13 janvier 2015....

5/ Représentant conférence de la Basse Vallée de l'Orne :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier relatif à la mise en place de la constitution de la Conférence de la Basse Vallée de l'Orne, inscrite dans le SCoT de Caen-Métropole.

Il convient de désigner un représentant du Conseil pour achever la composition de cette instance.

Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de la Commune, est désigné par le Conseil pour cette participation.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6/ Contrat LOIR Illuminations :

Le contrat de location LOIR illuminations est à échéance cette année.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'apporter une réflexion concernant les illuminations de la Commune pour les fêtes de fin d'année.

→ **Arrivée de Monsieur CAILLE Vincent à la réunion à 19 heures 40**

7/ questions diverses :

Informations :

- La cérémonie de la Sainte-Barbe aura lieu le samedi 17 janvier 2015 à 18 heures à la caserne des Pompiers d'Amfreville.
- Avant l'intervention du géomètre concernant le projet de division parcellaire des terrains au Hameau de la Perruque, Monsieur le Maire, doit rencontrer les propriétaires de la dernière parcelle actuellement en cours de construction, afin de définir la surface réelle que la commune désire conserver.
Sur cette parcelle, il est envisagé d'y déplacer le monument dédié aux Anglais. Monsieur le Maire a obtenu l'accord verbal des propriétaires du terrain sur lequel le monument est placé actuellement.
Monsieur le Maire demande à Madame DAGORN, conseillère municipale et Directrice des Batteries de Merville, de prendre contact avec les vétérans anglais pour obtenir l'accord du déplacement de cette stèle.
- Notre photocopieur nécessite une intervention, un devis sous réserve de 1 200€ HT a été reçu pour la réparation.
Avec la mise en place de la dématérialisation des pièces comptables au 1^{er} janvier 2015, nous avons signé un contrat de location avec la société RICOH qui revient à 98€ TTC par mois et qui comprend la mise en service, l'entretien et les consommables.
- Assainissement Chemin du Moulin d'Eau : Il existe une carte de zonage avec Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif. L'étude pour la mise en place du réseau collectif est pratiquement terminée. Dès que le SIVOM aura tous les éléments techniques et financiers, une réunion avec les riverains concernés sera organisée.
- Comme au précédent mandat, un état de travaux à réaliser dans la commune est à faire. Nous demandons à chacun d'y réfléchir.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 janvier 2015. A Ouistreham, et que le rendez-vous est fixé à 12 heures à la salle des Fêtes de la commune.

- Intervention de Madame Martinoff qui déplore que la poubelle réservée aux déchets verts du cimetière soit utilisée pour les déchets ménagers. La poubelle étant cassée, nous allons faire l'acquisition d'une nouvelle poubelle sur laquelle une affiche sera apposée pour rappeler l'usage de cette poubelle.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 20 heures 15 minutes .

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal